



Mémoire sur le bannissement des sacs de plastique
Ville de Montréal
juin 2015

présenté par le Conseil canadien du commerce de détail

Table des matières

À propos du Conseil canadien du commerce de détail.....	3
La position du Conseil.....	4
Introduction.....	6
Le développement durable dans le commerce de détail.....	6
Le sac de plastique dans le commerce de détail.....	7
Le sac de plastique et le recyclage à Montréal.....	9
Avis de RECYC-Québec.....	10
L'étude de la Ville de Montréal (Chamard, 2015).....	12
effet local du bannissement.....	13

À PROPOS DU CONSEIL CANADIEN DU COMMERCE DE DÉTAIL

Le Conseil canadien du commerce de détail (ci-après le Conseil) constitue la principale organisation chargée de défendre et de promouvoir les intérêts des détaillants.

Fondé en 1963, le Conseil a pour mission d’être la voix des détaillants au Québec et au Canada en offrant un large éventail de services de représentation, de recherche, d’éducation ainsi que d’autres services destinés à favoriser la réussite des détaillants et à mieux faire connaître leur contribution auprès des collectivités et des consommateurs qu’ils servent.

Le Conseil regroupe près de 45 000 établissements au Canada, dont près du tiers sont au Québec. De plus, il est aussi la voix des distributeurs alimentaires du Québec et du Canada. Il s’agit de l’une des plus grandes associations sans but lucratif financées par l’industrie regroupant tous les types de détaillants : de grands magasins nationaux et régionaux, des magasins « grand public », des chaînes spécialisées, des magasins indépendants et des commerçants en ligne.

Le commerce de détail est une industrie de 18,5 milliards de dollars en activité économique, soit 6 % du produit intérieur brut (PIB) en 2014 au Québec¹. Sa proportion du PIB est en augmentation depuis 2004. L’industrie a généré près de 1,5 G\$ en investissements et immobilisations en 2011. C’est aussi l’employeur de plus de 500 000 Québécois, dont 120 000 personnes dans l’industrie alimentaire.

Considérant l’importance du commerce de détail dans l’économie de la Ville de Montréal et considérant que le Conseil représente la grande majorité des commerçants, il est important de présenter leur point de vue dans le cadre des consultations tenues par la Commission permanente sur l’eau, l’environnement, le développement durable et les grands parcs de la Ville de Montréal sur la question des sacs de plastique et de leur éventuel bannissement.

¹ <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comptes-economiques/comptes-production/pir/pir-201410.pdf>

LA POSITION DU CONSEIL

Considérant l'importance du commerce de détail montréalais dans l'économie de la Ville de Montréal;

Considérant que les détaillants ont conscience que la question des sacs d'emplettes uniservice est une préoccupation grandissante pour les pouvoirs publics et que les sacs de plastique sont perçus comme un symbole de pollution dans les villes;

Considérant que les détaillants reconnaissent leur rôle quant à la distribution des sacs d'emplettes et à leur pouvoir d'intervention pour en réduire les quantités;

Considérant que les détaillants sont à l'origine de nombreuses initiatives environnementales et qu'ils sont activement impliqués dans la gestion efficace et responsable des contenants, imprimés et emballages;

Considérant que les détaillants s'impliquent pour réduire les impacts environnementaux reliés aux sacs d'emplettes en assumant leur juste part de responsabilité, notamment par la distribution depuis 2006 de millions de sacs réutilisables et la mise en place de diverses mesures;

Considérant que les détaillants du Québec ont déjà démontré des efforts considérables de réduction de la distribution de sacs de plastique et que la distribution de ces derniers a été réduite de 52 % en moyenne;

Considérant que les détaillants reconnaissent les efforts que font déjà les consommateurs pour réutiliser les sacs d'emplettes uniservices, notamment comme sacs à lunch ou comme sacs à ordures ;

Considérant que les Québécois ne consomment que 2,5 sacs de plastique uniservice par semaine en moyenne;

Considérant que les sacs de plastique représentent moins de 1 % des matières dans les centres d'enfouissement;

Considérant que les sacs de plastique sont recyclables et que les alternatives telles que les sacs biodégradables et les sacs de papier ne sont pas aussi bonnes en terme de cycle de vie pour l'environnement;

Considérant que la Ville de Montréal a le pouvoir de bannir les sacs d'emplette que sur le territoire de la ville et non pas sur l'ensemble de l'Île, ce qui aurait des conséquences opérationnelles et financières importantes pour les détaillants.

Considérant qu'un bannissement uniquement sur le territoire de la ville réduirait la compétitivité des détaillants par rapport aux détaillants des autres villes de l'Île.

Le Conseil croit que le bannissement des sacs d'emplettes uniservice n'est pas le bon outil pour réduire l'enfouissement ou la pollution des voies publiques.

Le Conseil soutient que le sac de plastique fait partie des solutions disponibles pour les consommateurs qui ont oublié leurs sacs réutilisables ou qui ne veulent pas en racheter. Le Conseil ne peut soutenir son bannissement. Une telle mesure aurait pour conséquence l'utilisation d'alternatives moins intéressantes pour l'environnement que les sacs de plastique qui, rappelons-le, sont une solution de rechange puisque les consommateurs sont bien au fait

de l'importance d'utiliser des sacs réutilisables pour le transport de leurs marchandises et denrées alimentaires.

Les détaillants ont déjà démontré une grande volonté à participer à la réduction de la consommation des sacs de plastique et ils continuent de le faire, comme en font foi les nombreuses affiches, campagnes, etc. toujours visibles dans les commerces ou dans les stationnements des établissements rappelant aux clients d'apporter des sacs réutilisables. Les mesures volontaires fonctionnent et sont la clé d'une prise en charge par l'ensemble des partenaires, incluant les consommateurs, qui doivent continuer de participer à réduire, réutiliser, recycler et à ne pas polluer.

Nous suggérons :

- 1- Une unification des pratiques de recyclage entre les arrondissements**
- 2- Une campagne de promotion afin de rappeler aux citoyens que le sac est recyclable en collaboration avec les détaillants**

INTRODUCTION

Le commerce de détail génère 7 % du PIB de la ville, soit plus que la moyenne québécoise à 6 %² (2012). À elle seule, la Ville de Montréal représente 23 % du commerce de détail du Québec³. Plusieurs sièges sociaux de grandes chaînes nationales et internationales sont situés à Montréal ou dans son agglomération (Metro, La Vie en Rose, Aldo, Groupe Dynamite, Le Château ou David's Tea, etc.).

Depuis toujours, le commerce de détail est un symbole de vitalité pour Montréal : les artères commerciales et leur effervescence font partie de la culture et de notre histoire. Montréal est une capitale importante de la mode et du design. La richesse de son centre-ville, le bien-être de ses citoyens et la vitalité de son industrie touristique dépendent du dynamisme de ses détaillants. Nous croyons que l'administration municipale actuelle l'a bien compris. Elle le prouve par le soin qu'elle met à conserver le caractère exceptionnel de la rue Ste-Catherine lors des travaux de réfection qui sont prévus sous peu ou encore par la mise en œuvre d'une mesure permettant l'ouverture des commerces dans les zones touristiques pour les heures prolongées.

Le commerce de détail s'accompagne presque automatiquement de distribution de sacs de plastique et contribue ainsi à la circulation de ce produit puisque ce dernier est utilisé pour le transport individuel des denrées ou des marchandises. Le sac est donc une composante essentielle à la bonne marche des transactions commerciales. Le transport des marchandises achetées par les consommateurs se fait depuis des décennies dans des sacs de types différents, incluant ceux de plastique.

Cette réalité est encore plus vraie dans le commerce alimentaire pour le transport des denrées alimentaires. Qu'il soit de tissu, de plastique ou de papier, pour des raisons pratiques, le sac de transport est nécessaire. Et les recherches démontrent que le sac de plastique demeure une excellente alternative, car il est réutilisable et recyclable.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE COMMERCE DE DÉTAIL

Les détaillants sont à l'origine de nombreuses initiatives environnementales dans de multiples domaines comme la gestion de l'eau, le reboisement, la gestion des matières organiques, la réduction à la source des déchets ou l'approvisionnement durable. Les grands détaillants ont, pour la grande majorité d'entre eux, des plans exhaustifs de responsabilité sociale et de développement durable.

Le développement durable – un équilibre entre le développement économique, la protection de l'environnement et l'aspect social – fait donc partie des activités quotidiennes des détaillants. Le principe de base des « 3RVE » (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination) est appliqué régulièrement dans l'ensemble des activités d'approvisionnement et de distribution. De plus, comme les détaillants sont les premiers importateurs au Québec de nombreux produits, ils doivent prendre en charge des programmes de responsabilité élargie des

²http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/economie/comptes-economiques/comptes-production/pib_industrie_ra_2007-2012.htm#Montreal

³http://www.detailquebec.com/assets/files/Diagnostic_2012_2015_VF.pdf

producteurs. Ils assurent ainsi la récupération des huiles, des produits électroniques, des piles, des lampes au mercure et de la peinture.

Les détaillants sont activement impliqués dans la gestion efficace et responsable des contenants, imprimés et emballages. Outre le fait d'utiliser des emballages recyclables, il leur importe de viser une réduction à la source. Pour minimiser l'utilisation, l'industrie a mis en place une série de mesures dans toute la chaîne d'approvisionnement :

- Elle assure une veille constante pour diminuer l'emballage. Bien sûr, elle le fait en respectant les critères reliés notamment à la sécurité alimentaire et à l'étiquetage.
- Elle est engagée dans un processus d'amélioration continue à l'égard de la réduction à la source des emballages et participe à des travaux avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) ou avec d'autres partenaires, afin d'appliquer de bonnes pratiques en ce qui concerne les emballages.
- Elle paie, par l'entremise d'ÉEQ, plus de 50 % des coûts nets de la collecte sélective.

En ce qui a trait aux sacs d'emblettes, les membres du Conseil adhèrent aux principes suivants :

- 1- Les détaillants reconnaissent leur rôle quant à la distribution des sacs d'emblettes et à leur pouvoir d'intervention pour en réduire les quantités.
- 2- Les détaillants souhaitent que soient reconnues les mesures déjà mises en place dans le but de réduire le nombre de sacs d'emblettes uniservices en circulation, notamment par la distribution depuis 2006 de millions de sacs réutilisables.
- 3- Les détaillants reconnaissent les efforts que font déjà les consommateurs pour réutiliser les sacs d'emblettes uniservices, notamment comme sacs à lunch ou comme sacs à ordures.
- 4- Les détaillants s'impliquent pour réduire les impacts environnementaux reliés aux sacs d'emblettes en assumant leur juste part de responsabilité.

LE SAC DE PLASTIQUE DANS LE COMMERCE DE DÉTAIL

Les détaillants ont conscience que la question des sacs d'emblettes uniservices est une préoccupation grandissante pour les pouvoirs publics. Bien que leur quantité soit relativement faible, les sacs de plastique sont perçus comme un symbole de pollution dans les villes. Malgré tout, le sac de plastique est un produit qui fait partie du paysage depuis des décennies. Remplaçant progressivement le sac de papier, le sac de plastique est entré dans les opérations quotidiennes des détaillants; étant pratique, à faible coût et souple, il répond à un besoin des consommateurs.

Les détaillants du Québec ont déjà, par le passé, démontré des efforts considérables de réduction de distribution de sacs de plastique. Le code volontaire signé en 2008⁴ par diverses organisations (le CCDA, organisation maintenant fusionnée avec le CCCD, est signataire de ce code volontaire) et RECYC-Québec avaient pour but de réduire de moitié en quatre ans la consommation de sacs d'emblettes en plastique. L'objectif fut atteint en trois ans. Ce Code visait notamment à :

- Offrir des alternatives au sac lors des emblettes : apposer des autocollants sur les objets plus volumineux ou offrir des sacs réutilisables.

⁴ <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/CodeVolontaire-sacs.pdf>

- Offrir aux employés des ateliers de sensibilisation sur les sacs de plastique uniservices et l'importance de la réduction à la source.
- Offrir des alternatives aux clients comme des sacs en tissu ou des bacs en plastique.
- Faire connaître aux clients l'engagement du détaillant à la réduction de l'utilisation de sacs de plastique uniservice.
- Favoriser la réutilisation des sacs de plastique uniservice.
- Participer à l'effort d'éducation de la clientèle sur la bonne façon de recycler les sacs uniservice.
- Privilégier l'emploi, dans le respect des normes en vigueur, de matières recyclées dans les sacs de plastique uniservice.
- Mettre en place un visuel commun pour le recyclage des sacs de plastique uniservice.
- Réduire l'utilisation des sacs uniservice par un frais appliqué volontairement⁵

En 2010, 72 % des entreprises et 82 % des établissements avaient pris des mesures pour réduire la consommation de sacs de plastique.

Grâce à ces activités, en juin 2012, le gouvernement et les partenaires annonçaient que les mesures mises en place par les détaillants avaient permis d'atteindre et même de dépasser l'objectif de réduction en atteignant 52 % de réduction d'utilisations de sacs⁶. Entre 2007 et 2010, le nombre de sacs utilisés au Québec est passé de 2,2 milliards à 1 milliard.

Selon les données provenant de l'étude d'Altus à la fin de 2010 : les Québécois ne consomment que 2,5 sacs de plastique uniservice par semaine. C'est la preuve que les mesures volontaires fonctionnent. À titre indicatif, le tableau ci-dessous présente les taux de réduction atteints dans le cadre des codes volontaires provinciaux mis en place au cours des dix dernières années.

Tableau 1

Réduction du nombre de sacs de plastique suite à la mise en place de codes volontaires dans certaines provinces

Province	Taux de réduction	Années de référence	Sources
Colombie-Britannique	-38,7 %	2007-2012	Rapport du code volontaire produit par le CCCD
Alberta	-20,1 %	2008-2012	Rapport du code volontaire produit par le CCCD
Manitoba	-46,7 %	2010-2013	Rapport annuel de MMSM pour 2013
Ontario	-66,3 %	2006-2011	Données fournies par Stewardship Ontario
Québec	-52,0 %	2008-2012	Communiqué d'ÉEQ

⁵ D'ailleurs, ces frais ont servi à soutenir des mesures et des organisations telles que le WWF (Loblaw) ou les marchands IGA contribuent à hauteur de 1 million \$ par année au Fonds Éco IGA, lequel finance des projets de développement durable partout au Québec

⁶ <http://www.ecoentreprises.qc.ca/nouvelles-et-evenements/nouvelles/le-quebec-depasse-son-objectif-et-reduit-son-utilisation-de-52%>

Ces résultats illustrent à quel point les détaillants ont clairement démontré leur volonté ferme à participer à la réduction de la consommation des sacs de plastique et qu'il est de leur intention de continuer de le faire. **Ces mesures volontaires fonctionnent et sont la clé, selon nous, d'une prise en charge de l'ensemble des partenaires de la chaîne**, incluant les consommateurs, qui sont un des maillons les plus importants.

Rappelons que le sac recyclé est pris en charge et payé par ÉEQ à la Ville de Montréal. Ceux qui le mette en marché vont s'assurer que les frais liés à son traitement soient payés comme le veut la législation et la réglementation en place.

LE SAC DE PLASTIQUE ET LE RECYCLAGE À MONTRÉAL

Nous croyons que les efforts de réduction au niveau des sites d'enfouissement devraient se concentrer sur d'autres matières que sur les sacs de plastique. D'autant qu'actuellement, les citoyens n'ont peu ou pas accès à des services de collecte des matières organiques, ce qui réduirait pourtant de beaucoup la quantité des matières enfouies. De plus, tant que la collecte des matières organiques n'est pas généralisée, il ne sera pas possible de réduire le nombre de sacs de plastique expédiés à l'enfouissement; étant entendu que de tels sacs sont nécessaires pour la collecte des déchets. Si les citoyens ne peuvent réutiliser les sacs d'empettes pour les ordures, ils devront en acheter, ce qui maintiendra le total enfoui au même niveau.

Dans ce contexte, d'autres enjeux d'importance devraient être priorisés et communiqués aux citoyens, comme le bannissement du carton, du bois et du papier que le gouvernement adoptera sous peu.

En ce qui concerne le recyclage des sacs, nous comprenons que TIRU, qui traite, entre d'autres, les matières de la Ville de Montréal, procède au tri des sacs de plastique par voie manuelle. Pourtant, il existe des technologies intéressantes pour faciliter mécaniquement le tri des sacs. Au cours des travaux de la commission, nous sommes d'avis que quelques compagnies seront à même de proposer des technologies pour le tri autres que le tri manuel, ce qui pourrait réduire les coûts et permettre une plus grande efficacité au niveau des opérations de recyclage de la Ville de Montréal. Une meilleure capacité de tri pourrait faciliter l'acceptation des sacs de plastique dans la chaîne de recyclage de l'ensemble des arrondissements.

Rappelons qu'à Montréal, il existe des différences entre les arrondissements quant aux matières acceptées dans la collecte sélective, ce qui crée de la confusion pour les citoyens sur ce qui est recyclable ou pas. **Le manque d'uniformité, le manque d'informations et le manque d'installations sont source de problèmes en ce qui concerne les taux de récupération.** Avant de s'attaquer à certaines matières considérées comme problématiques, comme les sacs de plastique, **nous suggérons à la Ville d'uniformiser ses pratiques et d'améliorer ses équipements de tri, ce qui permettrait d'augmenter sa performance.**

Et il y a un intérêt à avoir une meilleure chaîne de récupération : selon l'indice des prix de RECYC Québec de décembre 2014, le prix d'un ballot de sacs de plastique est à 156 \$ la tonne (il était à 18 \$ la tonne en 2013). Ce prix de revente devrait favoriser un investissement dans une chaîne de recyclage efficace.

Un bannissement aurait pour conséquence d'isoler Montréal de la très grande majorité des autres villes, ce qui ne permet pas d'informer de façon cohérente les citoyens sur leur responsabilité en matière de recyclage. Rappelons que certaines villes (la Ville de Québec en

2014) progressent actuellement vers l'acceptation des sacs dans leur système de récupération. Dans l'optique où il serait souhaitable qu'il y ait adoption d'une seule charte québécoise des matières recyclables, l'approche montréalaise n'est pas harmonisée. Pourtant, les marchés sont là.

La pollution

Il semble, pour les membres de la Commission permanente, que l'abandon sur la voie publique des sacs d'emptyes est le principal élément d'inquiétude, si on se fie aux discussions tenues lors de la consultation le 12 mai 2015. Nous partageons l'opinion qu'un seul sac sur la voie publique est un sac de trop. Nous avons cependant des doutes sur l'efficacité du bannissement pour régler un tel problème.

Tout d'abord, le bannissement n'aurait qu'un effet local. Les commerces des autres villes de l'île pourraient continuer de distribuer des sacs de plastique. Il n'est pas clair que ceux-ci ne seraient « abandonnés » que dans les villes défusionnées.

La façon de réduire l'abandon de sacs sur les voies publiques passe par l'éducation des citoyens sur la recyclabilité du sac, par l'uniformisation des collectes sur l'île et par des installations de récupération performantes.

Rappelons que la Ville de Montréal est remboursée par le biais du régime de compensation pour les coûts nets de la collecte sélective performante et efficace, coûts qui sont financés à plus de 50 % par les détaillants.

L'horizon 2020 pour le bannissement des matières organiques

Enfin, nous tenons à signaler qu'en 2020, il est prévu, par le gouvernement du Québec, que les matières organiques soient bannies des centres d'enfouissement. Cette mesure ambitieuse demande cependant un travail de planification. De deux voies, la collecte sera maintenant à trois voies.

Le sac de plastique pourrait être pratique pour la récupération des matières organiques. Il serait surprenant que les citoyens déposent directement les matières organiques à récupérer dans les bacs bruns et lavent ceux-ci après utilisation. Il est possible que Montréal doive tenir compte de l'utilisation des sacs de plastique. Le sac d'emptyes pourrait devenir un choix intéressant pour faciliter l'acceptabilité sociale. Des études dont les résultats sont attendus dans les prochains mois sont en cours avec RECYC-Québec. Il serait sans doute sage d'attendre et d'élaborer une approche globale avant de bannir les sacs de plastique.

AVIS DE RECYC-QUÉBEC

Le sac de plastique est réutilisé et recyclable et, à ce titre, il demeure un choix légitime du point de vue environnemental. Dans la mesure où le but est d'éviter que celui-ci ne se retrouve sur la voie publique ou à l'enfouissement, il est préférable de stimuler la chaîne de recyclage.

Dans son Avis de 2007⁷ sur les sacs d'emptyes, RECYC-Québec énumère une hiérarchie des choix de sacs d'emptyes qui répondent aux critères du développement durable. Nous croyons qu'il est nécessaire de rappeler ici les conclusions de cet avis par hiérarchie des meilleurs choix :

⁷ <http://www.ecoentreprises.qc.ca/documents/pdf/Avis-SacsEmptyes-RQ-2007.pdf>

1. La réduction à la source est la meilleure des options. Quand le sac d'emplètes n'est pas nécessaire, il faut s'abstenir. Comme le souligne RECYC-Québec, cette solution n'est envisageable que lorsqu'il n'y a que quelques articles à transporter.
2. Le sac réutilisable est l'option suivante à privilégier. On souligne que les sacs utilisés sont souvent en plastique plus épais dont la recyclabilité n'est pas toujours démontrée. Si le sac est composé de plusieurs matériaux (tissus collés sur le plastique), la recyclabilité de celui-ci est douteuse. Le sac de coton suscite lui aussi des questions : la culture intensive du coton ne se fait pas toujours dans des conditions optimales. Ainsi, RECYC-Québec privilégie l'utilisation du sac réutilisable tant que celui-ci est facilement recyclable. Dans un horizon à court terme, il y aura lieu de réfléchir à la recyclabilité des sacs réutilisables.
3. Le sac uniservice de plastique : le fameux sac à l'étude ici est très bien classé par RECYC-Québec, car il est recyclable. Seulement 0,1 % des hydrocarbures canadiens est utilisé dans la fabrication des sacs de plastique. L'industrie a réduit son utilisation d'hydrocarbure de 75 % sans pour autant affecter la durabilité et la résistance des sacs de plastique.

On mentionne aussi que les sacs de plastique ne représentent pas réellement un grand tonnage dans le total des matières résiduelles. Le problème est plus lié à leur perception générale qu'à leur enfouissement.

L'avis cite aussi plusieurs études faites en Australie et en Europe qui mentionnent que plus de 50 % des sacs de plastique uniservice sont en fait réutilisés comme sacs de déchets, ce qui évite l'achat spécifique de sacs de plastique à déchet à des prix onéreux. L'utilisation pour le ramassage des déjections des animaux de compagnie a également un impact appréciable sur la propreté des lieux publics.

4. Les sacs biodégradables et compostables : cette avenue peut paraître séduisante parce qu'elle semble répondre à un impératif de réduction de sacs d'emplètes abandonnés sur la voie publique. Malheureusement, dès que ces sacs entrent dans la chaîne de récupération, ils contaminent la qualité du plastique recyclé, le rendant moins attrayant pour les acheteurs et réduisant le nombre de débouchés pour la matière recyclée.

L'avis met en garde les instances publiques de se lancer dans la promotion de ce type de sac, puisqu'une expansion tous azimuts du sac biodégradable aurait pour conséquence de condamner la chaîne de recyclage déjà mise en place. D'ailleurs, au cours des dernières années, il y a eu une réduction notable des sacs biodégradables dans les commerces pour ces raisons environnementales.

5. Le sac de papier : selon l'avis, une des pires options. Pour des raisons diverses :
 - a. Bannissement du papier et du carton des centres d'enfouissement prévu à court terme : l'utilisation de sacs de papier uniservice dont une proportion se retrouvera à l'enfouissement va à contresens cette mesure.
 - b. La déforestation avancée dans certaines régions pour la production de bien à durabilité limitée est questionnable.
 - c. La production de CO₂ pour le transport du bois utilisé pour la fabrication de la pâte qui sert à la fabrication du sac.
 - d. L'utilisation d'eau, d'énergie et la production du CO₂ pour produire le sac.

Ainsi l'avis de 2007 de RECYC-Québec conclut que le sac de plastique demeure l'option la plus environnementale à travers les choix de sacs uniservices.

De plus, dans ce même avis, on cite une analyse de cycle de vie européenne qui mentionne que la consommation d'énergie pour la production de sacs de plastique est moindre que celle requise pour les sacs de papier⁸.

Considérant cette étude, le Conseil croit que le bannissement des sacs de plastique uniservice forcera les consommateurs qui ne peuvent, ne veulent ou ont oublié de se procurer des sacs réutilisables à se tourner vers des options moins appropriées du point de vue environnemental (sacs de papier ou sacs biodégradables).

L'ÉTUDE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (CHAMARD, 2015)

Nous ne commenterons pas ici les huit exemples cités dans la recherche faite par Chamard et associés pour le compte de la Ville de Montréal. Mentionnons seulement la mise en garde importante faite par Chamard et associés dans leur méthodologie qui nous porte à comprendre que les résultats des bannissements actuellement en vigueur ne sont pas aussi probants qu'on pourrait le croire.

Selon l'étude, par contrainte de temps lors de la prise de données, Chamard et associés n'a interrogé que les gens responsables de la mise en place des mesures de bannissement des sacs d'emplettes uniservices. Ces personnes ont donc tendance à souligner davantage les éléments positifs et à minimiser les aspects négatifs découlant de leur expérience.

Ainsi, il est clair pour nous qu'il y a un biais appréciable et involontaire dans l'étude de Chamard et associés. Ceci n'est pas une critique des chercheurs, mais un commentaire général quant aux études de ce type, qui se basent sur une méthodologie qualitative plutôt que quantitative.

Nous ajoutons ici quelques observations sur certains cas de bannissement non répertoriés par Chamard et associés :

Corse

Cette île de la Méditerranée a banni les sacs de plastique en mai 2003 à la suite d'un référendum. L'alternative la plus populaire au sac de plastique fut le sac de papier offert à 0,08 euro⁹. Le bannissement est ici accompagné d'une mesure alternative (le sac de papier), bien que l'étude de RECYC-Québec démontre que ce n'est pas le meilleur choix.

Taiwan

En 2003, Taiwan a progressivement banni les sacs de plastique gratuits (il est possible de s'en procurer en les achetant). Ceux-ci sont graduellement remplacés par des sacs en papier ou des boîtes de carton. En 2006, le gouvernement a reculé et a permis l'utilisation de sacs de plastique dans la restauration pour des raisons sanitaires¹⁰.

Leaf Rapids, Manitoba

⁸ Idem - Page 17 de l'avis

⁹ <http://www.novethic.fr/empreinte-terre/dechets/isr-rse/la-corse-bannit-les-sacs-plastiques-38121.html>

¹⁰ <http://www.taipeitimes.com/News/taiwan/archives/2006/12/18/2003340889>

Première ville en Amérique du Nord à bannir les sacs de plastique en 2007. La mesure s'est accompagnée d'une distribution de sacs réutilisables. Fait à noter, il n'y a pas eu de restrictions sur les sacs de papier¹¹, une solution moins intéressante du point de vue environnemental.

Deux Montagnes, Québec

Cet exemple a été vécu directement par les membres du Conseil depuis 2009. Si la colère des clients s'est estompée avec le temps, il est clair que les clients qui refusent de se procurer sur place des sacs réutilisables ou d'apporter les leurs utilisent des sacs de papier. Encore ici, une solution qui nous semble moins bonne.

Ainsi, on peut dégager des tendances à travers les expériences des bannissements contenus dans l'étude de Chamard et associés :

- Le bannissement des sacs de plastique est presque toujours graduel.
- Le bannissement est parfois « déguisé » en imposant un frais sur l'achat de sacs de plastique uniservice.
- La pellicule de plastique et les sacs utilisés dans le secteur alimentaire pour la viande ou pour les fruits et les légumes ne sont pas touchés par les bannissements.
- Il y a toujours déplacement de la consommation vers le sac de papier lorsque cela est possible (à certains endroits, on a constaté plus de 300 % d'augmentation de consommation du sac de papier).

EFFET LOCAL DU BANNISSEMENT

Le fait que le bannissement n'aurait que pour effet de bannir les sacs que sur le territoire de la Ville de Montréal aurait un effet négatif sur les opérations des membres dans le commerce alimentaire et le commerce de détail : Ils devraient alors diviser les différents magasins selon la nécessité ou non de livrer des sacs.

Du point de vue compétitif, le commerce de détail montréalais, déjà soumis à d'énorme pression de la part des grands centres commerciaux de la périphérie verrait sa capacité à compétitionner avec les magasins hors Montréal réduite.

Peu importe la décision de la Ville, il est risqué selon nous qu'elle prenne celle-ci sans collaboration avec les autres municipalités et les instances régionales et provinciales.

¹¹ <http://www.ctvnews.ca/plastic-bags-officially-banned-in-manitoba-town-1.235770>

Juin 2015

Conseil canadien du commerce de détail

550, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1680, Tour Ouest | Montréal, QC | H3A 1B9

Tél : (514) 982-0267 | Sans frais: (877) 229-0922 |